

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2409)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

M. Laisney, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 8° Contribue à une réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec l'accord de Paris, adopté le 12 décembre 2015, afin de limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels, selon les orientations définies par l'article L. 100-4 du présent code. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.e.s du groupe LFI-NUPES souhaite que la politique énergétique de la France se fixe un objectif de maintien de la hausse de la température globale sous 1,5°C, seule option pour garantir un monde viable pour la majeure partie de l'humanité.

La trajectoire actuelle de réchauffement nous emmène vers un monde à plus 3°C au cours du siècle, selon le Programmation des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Les scientifiques ayant contribué à l'étude 2023 du Global Carbon Budget estime à 50% de chances que d'ici environ 7 ans

le réchauffement climatique dépasse 1,5°C de manière constante. Cela signifie que nous sommes à court de temps pour agir et ne pas laisser la catastrophe climatique se produire.

La modification adoptée en commission qui fait d'une hausse de la température globale de 2°C l'objectif prioritaire et de la limitation de cette hausse à 1,5°C un objectif subsidiaire est irresponsable et dangereuse.

Il faut rappeler que la cible de 2°C relève d'un choix politique et non d'une fatalité. Il est encore possible de mieux faire et, en matière de réchauffement, chaque fraction de degré supplémentaire doit être empêchée.

Les conséquences de ce 0,5°C supplémentaire seraient dramatiques. Le nombre de jours par an où les 30°C seraient dépassés augmenterait de 50%, la probabilité d'une canicule extrême de 20%, la surmortalité de 0,7%, la durée des vagues de chaleur pourrait doubler, l'élévation du niveau des mers serait supérieure de 10cm, etc.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NUPES propose de faire d'une limitation du réchauffement à 1,5°C l'objectif de référence de la politique énergétique du pays.